



Passeport ou Carte Nationale d'Identité MINEUR

Pièces à fournir

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur au dépôt du dossier et seulement pour les plus de 12 ans au moment du retrait du titre

- **Pré-demande à effectuer sur www.ants.gouv.fr**
- **Sans pré-demande** merci d'arriver 10 minutes avant l'heure de votre rendez-vous pour remplir le CERFA.
- **Passeport** : ORIGINAL ○ **CNI** : ORIGINAL si périmés depuis + de 5 ans acte de naissance
- **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, non scannée, de face, format 3.5 x 4.5 cm, fond uni gris ou bleu clair, vous ne devez pas sourire, oreilles dégagées, tête nue (pas de foulard, ni barrette, ni lunettes), elle doit représenter environ 80 % de la photo. Aucune photo ne pourra être réalisée en mairie, ne pas découper la photo avant de venir.
- **1 justificatif de domicile ORIGINAL datant de moins de 1 an** au noms des deux parents Facture (électricité, gaz, téléphone, eau) ou avis d'imposition ou non-imposition, ou bail, ou quittance de loyer éditée par une agence immobilière ou attestation assurance habitation, ou justificatif de domicile de chacun des parents avec CNI et adresse identique.
- **Carte Nationale d'identité ORIGINAL du parent accompagnateur**
- **Passeport 1 timbre fiscal** à acheter lors de la pré-demande ou sur timbre.impots.gouv.fr
 - **Moins de 15 ans** : timbre fiscal de 17 €
 - **De 15 à 17 ans** : timbre fiscal de 42 €

CAS PARTICULIERS

- **Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour** : Une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol, **l'acte est à demander à la Mairie du lieu de naissance.**
- **En cas de vol** : Fournir la déclaration ORIGINALE établie auprès de la Gendarmerie ou de la Police Nationale.
- **En cas de perte** joindre le **CERFA n°14011*01** (disponible en Mairie ou à télécharger) rempli et signé.
- **CNI : 1 timbre fiscal de 25 €** (à acheter sur timbre.impots.gouv.fr) en cas de perte, de vol ou non restitution de la carte d'identité.
- **En cas de garde alternée** justificatif de domicile de moins de 1 an, copie de la carte d'identité de chacun des parents + autorisation écrite du parent absent le jour du dépôt.
- **En cas de divorce ou séparation** : ORIGINAL du jugement de divorce ou de garde, convention finale + autorisation écrite du parent absent le jour du dépôt.

Les demandes de prise de rendez-vous sont obligatoires

Par téléphone : 04.75.27.85.78

Par mail : cni.passeport@remuzat.fr

Tout dossier incomplet sera refusé, la durée des rendez-vous doit être strictement respectée et tout retard entrainera un report de rendez-vous. Merci de prévenir en cas d'empêchement

Les délais de délivrance ne sont pas maîtrisés par la Mairie et varient selon les périodes.

Mairie de Remuzat 17 C avenue du Quai de L'Oule 26510 Remuzat